

# 21ème EDITION des CHEMINS en FETE

RANDONNEE A MOTO  
VERTE

- Parcours fléché -

L'ASSOCIATION « MOTO VERTE MARCHOISE » VOUS DONNE RENDEZ-VOUS LE :  
DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022 au DEPART de St Germain Beaupré  
A PARTIR DE 7 H - DEPART DE LA RANDONNEE A 8 H

- CETTE RANDONNEE EST OUVERTE UNIQUEMENT AUX MOTOS HOMOLOGUEES, ENDURO, TRAILS, TRIALS.
- PARCOURS DU MATIN ENVIRON 70 KMS – APRES-MIDI 70 KMS.
- PARTICIPATION DE **56** EUROS PAR PILOTE – **25** EUROS PAR ACCOMPAGNATEUR.
- CAFE ET 4/4 AU DEPART - CASSE-CROUTE VERS 9 H 30.
- REPAS VERS 12 H 30 - DEPART APRES-MIDI VERS 14 H - POT DE CLOTURE VERS 18 H.
- PREVOIR HUILE POUR LES 2 TEMPS
- RAVITAILLEMENT ESSENCE SUR LE PARCOURS A LA STATION. PREVOIR CARTE BANCAIRE.
- INCRPTIONS JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE 2022 (cachet de la poste faisant foi).

Les chèques sont à libeller à « **Moto Verte Marchoise** » et à envoyer à :

Dominique VEDRENNE

63 Chemin du Bois du Breuil – 23300 LA SOUTERRAINE

☎ 05 55 63 38 31 📠 06 08 13 52 25

# INSCRIPTION RANDONNEE MOTO

## DU 2 OCTOBRE 2022

### REGLEMENT

☞ Cette randonnée n'est pas une compétition, elle a pour objectif de faire découvrir le pays ouest creusois par les chemins et petites routes, elle n'a aucun but de vitesse.

☞ Chaque participant s'engage à être en possession du permis de conduire, de l'assurance de sa machine et d'effectuer la randonnée sous sa propre responsabilité.

☞ Il s'engage à respecter le code de la route et à adapter sa vitesse à la configuration du parcours, à laisser la priorité aux personnes qui utilisent les chemins dans le cadre de leur travail et à respecter les usagers rencontrés sur le parcours.

☞ Il s'engage à respecter l'environnement (dégradation des chemins récemment empierrés ou stabilisés, de la faune, bruit excessif, pas de hors-piste, ex.).

☞ Un contrôle administratif aura lieu avant le départ, (permis, assurance, carte grise) [à jour à votre nom sauf achat inférieur à 15 jours] Tous les véhicules participants à notre randonnée doivent être homologués et conformes au code de la route. Tout participant non en règle sera exclu et non remboursé.

☞ Il s'engage à ne pas consommer d'alcool au-delà du taux prévu par la loi.

☞ Aucun recours ne pourra être exercé à l'encontre de l'association « Moto Verte Marchoise » à la suite d'éventuels dommages liés à la participation de la randonnée.

☞ Chaque inscription ne sera acceptée qu'accompagnée de son règlement à l'ordre de « Moto Verte Marchoise ».

Tarif **56** euros pour les pilotes, **25** euros pour les accompagnateurs.

☞ Tout désistement à moins d'une semaine de la randonnée, les sommes versées reste dûes (sauf cas exceptionnel qui sera à voir avec le Président de l'association).

Moto Verte Marchoise a souscrit une assurance responsabilité civile

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... /..... /.....

Adresse : .....

Téléphone : ..... /..... /..... /..... /..... Mail : .....

Tarif :  **56 euros**, Accompagnateur :  **25 euros** Club ..... Moto.....

Permis de conduire délivré le : ..... /..... /..... Par la préfecture de : .....

Carte grise : type véhicule N° immatriculation .....

Assurance : compagnie et N° carte verte .....

Pour les mineurs, attestation d'autorisation des parents exigée et être accompagné d'une personne majeure, responsable tout au long du parcours.

Nombre d'accompagnateurs :

**Confirmation des engagements par mail (merci d'écrire votre adresse mail lisible)**

**Mail** : .....

Je donne l'autorisation à l'association « Moto Verte Marchoise » d'exploiter les images prises lors de cette randonnée.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait à : ..... Le : .....

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Attention dernières inscriptions le 25 septembre 2022 (cachet de la poste faisant foi).**

Les chèques sont à libeller à « Moto Verte Marchoise » et à envoyer à :

Dominique VEDRENNE

63 Chemin du Bois du Breuil – 23300 LA SOUTERRAINE

☎ 05 55 63 38 31 📞 06 08 13 52 25

Le même jour randonnée VTT et pédestre